

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION Saine - (N° 2441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
Mme Bessot Ballot

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de l'alinéa prévoyant une coordination erronée.